Date de dépôt : 15 janvier 2020

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Nicollier : Un audit sur les subventions accordées à l'ASSUAS

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 13 décembre 2019, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Depuis de nombreuses années, la section genevoise de l'ASSUAS, Association suisse des assurés, reçoit une subvention de plusieurs milliers de francs de la part du canton de Genève. L'association se présente comme apolitique et reconnue d'utilité publique et prétend défendre toute personne ayant une difficulté avec les assurances sociales, telles que l'AI, l'assurance maladie, l'assurance-accident, l'assurance-chômage, les prestations complémentaires ou encore la LPP ou l'AVS. L'ASSUAS dit également accompagner les personnes nécessiteuses dans leurs démarches auprès de l'assistance publique. Or, cette année, l'association a communiqué le fait que la commission des finances avait décidé de mettre fin à cette subvention. Les citoyens genevois devraient donc être en mesure de savoir ce qui a justifié cette aide de l'Etat et quelles sont les raisons qui ont poussé la commission des finances à vouloir y mettre fin.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Y a-t-il des députés dans le comité de cette association?
- 2. Le conseil d'Etat peut-il dire pendant combien d'années l'association ASSUAS a reçu des subventions étatiques et quel était le montant de la subvention pour chaque année comptable ?
- 3. Le conseil d'Etat a-t-il déjà diligenté un audit SAI pour savoir si ces subventions étaient utilisées de manière adéquate par l'association et pour quels résultats ?

QUE 1203-A 2/3

## 4. Les comptes de l'association ont-ils été validés par un organisme de contrôle indépendant ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à ces questions.

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, il convient de préciser que lors du vote du budget, le Grand Conseil a rétabli la subvention en faveur de l'Association suisse des assurés (ASSUAS).

La section romande à Genève de l'ASSUAS est composée d'un comité de 10 personnes, dont un président et un secrétaire général. Les statuts indiquent que les membres du comité agissent bénévolement. L'association emploie annuellement 3 collaboratrices et collaborateurs et fait appel à des aides temporaires.

Un député au Grand Conseil est actuellement membre du comité de la section romande. Un second député l'était jusqu'en juin 2018.

L'ASSUAS est subventionnée par l'Etat depuis plus de 15 ans. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, entre 2005 et 2012, le montant de la subvention s'est monté à 40 000 francs. Puis entre 2013 et 2020, il a légèrement baissé pour atteindre 38 584 francs dès 2018, en raison des coupes linéaires appliquées sur cette période. La subvention représente environ 1/5 des revenus de cette association. A l'instar de la pratique usuelle, l'ASSUAS est au bénéfice d'une subvention pour une période de 4 ans.

Année	2005-2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018-2020
Montants de							
la subvention	fr. 40'000	fr. 39'766	fr. 39'766	fr. 39'766	fr. 39'368	fr. 39'372	fr. 38'584

Ses comptes sont audités annuellement par une société fiduciaire de la place. Le rapport est transmis annuellement à l'autorité de surveillance, soit le département de la cohésion sociale, ainsi qu'à l'administration fiscale cantonale. Jusqu'à présent, aucun audit n'a été réalisé par le SAI.

3/3 QUE 1203-A

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

## AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière : Michèle RIGHETTI Le président : Antonio HODGERS